

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
08/11/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

Président : Monsieur Daniel PARENT, Proviseur

Secrétariat : Eugénie MERMET, élève

Administratifs : Daniel Parent, Karim GARRET, Philippe Grosjean, Valérie JANI-VIENOT

Représentants de la commune de Dole :

Représentants du Grand Dole :

Représentants du conseil Régional : M. Timothée DRUET et Mme Rim EL MEZOUGH

Enseignants : M. JOURDAN, Mme PINTUREAU, M. GAUTHERAT, Mme MOREAU, Mme PIEROLT, Mme LYET, Mme PERNIN

Personnels : Elodie BAUDRY, Florence BOURLON, Edith Mazzoleni

Elèves : Eugénie MERMET, M. Clément Kobielski, M. Hugo Valcher, Mme Lilou Duthu

Parents d'élèves : M. Riva, M. Casaubon-Seignour, Mme Gras, M. Garosi

Excusé : M. Jean-Michel REBILLARD

Soit 24 votants

Le quorum étant atteint avec 23 membres, le Proviseur déclare la séance du conseil d'administration ouverte à 18h15.

Le secrétariat de séance est assuré par Eugénie Mermet, représentante élève.

M. Le Proviseur présente l'ordre du jour

1. Adoption du règlement intérieur du CA : adopté à l'unanimité (23 pour)
2. Adoption des PV du 23 juin 2022 : point reporté à la prochaine séance
3. Résultats des élections et installation du CA
4. Présentation de l'ordre du jour mais plus d'adoption cette année

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
08/11/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

1. Mise en place des institutions :

Arrivée de Madame El Mezoughi à 18h20

Répartition des représentants parents, élèves, professeurs et personnels ATOSS sur les différentes institutions, à savoir : le conseil de discipline, le CESCE, la commission éducative, la commission hygiène et sécurité, la commission d'appels d'offres, la commission travaux et investissements, et la commission fond social.

→ question de Mme Pintureau, professeure de physique-chimie : la commission d'appels d'offres peut-elle servir à changer les ordinateurs du lycée qui sont lents entre l'allumage, la connexion à la session et la connexion à Pronote.

Réponse de M. Grosjean : La commission ne gère pas l'achat de matériel informatique. C'est la région qui dote chaque année les établissements. Les nouveaux matériels sont alors déployés dans les différentes salles pour remplacer en priorité les matériels obsolètes.

2. Organisation de l'action éducative :

2.1 Présentation du bilan de rentrée et de la structure

→ question de Clément Kobielski, représentant élève : Pourquoi y a-t'il des variations d'effectif entre les classes ?

Réponse de Monsieur le proviseur :

Pour les terminales, c'est parce qu'il y a deux classes qui ont comme professeur principal un enseignant de langue ce qui limite le nombre d'élèves par classe à 29.

Pour les premières, cela est dû à la difficulté de partager les élèves entre les classes sachant qu'ils ont trois enseignements de spécialité et que certaines classes ont des professeurs principaux de spécialité. À cela s'ajoute la nécessité de regrouper dans les mêmes classes des élèves suivant des cours mutualisés avec le lycée Duhamel.

Enfin, pour les classes de seconde, c'est beaucoup plus homogène car les contraintes sont moins fortes.

2.2 Sorties obligatoires à la journée

Monsieur le Proviseur sollicite une délégation pour pouvoir autoriser des sorties scolaires à la journée. Ces sorties peuvent être rendues obligatoires pour les élèves quand elles sont organisées sur le temps scolaire. Le texte de la délibération est proposé au vote et adopté à l'unanimité (24 pour).

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
08/11/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

2.3 Sorties facultatives à la journée

Monsieur le Proviseur sollicite une délégation pour pouvoir autoriser des sorties scolaires à la journée avec la contrepartie d'un tarif perçu sur les participants. Le tarif est défini par application d'un calcul et dans la limite de 40 euros par participant.

Le texte de la délibération est proposé au vote et adopté à l'unanimité (24 pour).

2.4 Autorisation et financement des voyages scolaires

- Voyage en Italie : Madame Moreau, professeure, présente le projet de voyage qui se déroulera fin mars, à Rome et dans la région (Campanie). Les élèves concernés suivent les enseignements LLCA et LCA. M. Grosjean, Adjoint-gestionnaire, présente le budget en signalant qu'il a été révisé par rapport à l'exemplaire qui avait été transmis pour prendre en compte le renoncement de deux élèves. La part accompagnateur est financée par la subvention Eveil et par le don de l'association PEEP ; il s'agit de garantir la faisabilité du projet. Deux élèves du lycée Duhamel sont susceptibles de participer ; une convention de partenariat sera conclue avec l'établissement de scolarisation le cas échéant. Montant demandé aux familles : 350 €.

Soumis au vote le projet de voyage est adopté à l'unanimité (24 pour).

- Voyage à Strasbourg et à Francfort : Madame Pierolt, professeure, présente le projet de voyage qui est proposé aux élèves de terminale inscrits à l'option EURO allemand et à l'enseignement de spécialité Arts plastiques. Ce projet pluridisciplinaire est itinérant et va amener les élèves à réfléchir aux représentations du pouvoir dans les arts et l'architecture et les relations entre Arts et Politique. Le voyage aura lieu début avril. Deux élèves du lycée Duhamel sont susceptibles de participer. La présentation du budget n'appelle pas de commentaire.

Montant demandé aux familles : 300 €.

Soumis au vote le projet de voyage est adopté à l'unanimité (24 pour).

- Voyage en Espagne : Monsieur Grosjean explique que le voyage se déroulera mi-septembre 2023 et que son organisation sera envisagée entre janvier et juin auprès des élèves de seconde qui seront concernés par ce projet, quand ils débiteront la nouvelle année scolaire en classe de première. Le projet concerne potentiellement 160 élèves étudiant la langue espagnole mais seulement 53 d'entre eux pourront s'inscrire. Les professeurs n'ont pas encore arrêté de critères de sélection à ce jour.

Le budget envisage une participation financière des familles de 375 €.

Soumis au vote le projet de voyage est adopté à l'unanimité (24 pour).

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
08/11/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

→ question de M. Casaubon-Seignour, représentant des parents d'élèves, relative aux transports pour les voyages scolaires : avec la crise énergétique qui augmente les prix du carburant, est-ce que les voyagistes pourraient augmenter le coût du voyage initialement prévu ?

Réponse : tout évènement qui bouleverse l'économie du contrat de voyage peut nous amener à réviser ses clauses. Rien ne l'interdit et cela s'est même déjà produit dans le passé. Soit l'augmentation est supportable, soit elle ne l'est pas. Dans les deux cas, on voit mal réviser à la hausse la participation des familles. Donc c'est le budget général du lycée qui devra être en mesure de supporter un éventuel surcoût du transport. Si l'augmentation n'est pas supportable, les voyages pourront être annulés.

3. Fonctionnement matériel et financier :

3.1 Décisions Budgétaire Modificative pour information

Les décisions modificatives n°13 à 18 avaient été communiquées par avance ; elles n'appellent pas de commentaires particuliers. M. Grosjean reste disponible pour répondre à des questions les concernant après la séance et même lors de la prochaine réunion.

3.2 Décisions Budgétaire Modificative pour vote

M. Grosjean rappelle la situation de crise énergétique à laquelle le pays est confronté depuis un an. Il explique les difficultés rencontrées, les mesures prises depuis un conseil d'administration extraordinaire du 14 décembre 2021 et l'accompagnement financier apporté par la collectivité régionale. La décision modificative proposée a pour objet de constater en prévision de recettes et de dépenses pour l'exercice 2022 un abondement de la dotation de fonctionnement versée par la Région BFC pour un montant de 35 000 euros. Le dispositif GEREMY mis en place en 2022 pour améliorer la gestion des installations techniques de chauffage, production d'eau chaude et de ventilation concoure également à contenir le déficit via le versement d'une dotation spécifique.

Soumise au vote la DBM n°19 est adoptée à l'unanimité des membres présents (24 pour).

Mme El Mezoughi, représentante région BFC et M. Druet, représentant région BFC sont partis à 19h43.

→ 22 votants

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
08/11/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

3.3 Tarifs divers :

Peu de changements par rapport à l'année dernière. Les tarifs votés à part depuis novembre 2021 ont été intégrés au document annuel.

Soumis au vote les tarifs divers pour 2023 sont adoptés à l'unanimité (22 pour)

3.4 Remises gracieuses – Délégation au Chef d'établissement

Cette proposition de délibération n'appelle pas de remarques particulières. Soumise au vote, elle est adoptée à l'unanimité des membres présents (22 pour).

3.5 Cadeaux, frais de réception et de représentation

M. Grosjean donne lecture et propose d'adopter cette délibération dont les termes sont identiques à ceux adoptés à l'automne 2021.

Soumise au vote, l'autorisation est accordée à l'unanimité des membres présents (22 pour).

3.6 Répartition des charges de fonctionnement entre services ALO et SRH

Avec la mise en place du nouveau logiciel financier Opale la nomenclature comptable des lycées évolue également : il n'est plus possible de prévoir des reversements d'un service du budget vers un autre. Conséquence : le service SRH devra comptabiliser en 2023 toutes ses dépenses et ne plus se contenter de reverser au service ALO des moyens pour financer des charges communes comme maintenant (énergie, travaux...)

En l'absence de compteurs et de moyens pour individualiser les coûts, une clé de répartition a été établie qui sera appliquée aux factures pour que les services ALO et SRH supportent chacun les charges qui leur reviennent. Cette clé a été validée par la direction des lycées de la Région BFC.

Soumise au vote, la clé de répartition proposée est adoptée à l'unanimité des membres présents (22 pour).

3.7 Admission en non-valeur de créances devenues irrécouvrables

Deux créances devaient être présentées mais des solutions ont été trouvées au cours des congés scolaires de Toussaint par les huissiers de justice mandataires afin de poursuivre le recouvrement. Point annulé.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
08/11/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

3.8 Proposition d'attribution de concessions de logement

Les logements sont proposés pour l'équipe de direction et pour un personnel de loge si son planning de service envisage des contraintes particulières de fermeture de locaux après ses horaires de service. Si la proposition est adoptée, elle sera transmise aux collectivités de tutelle qui sont compétentes pour décider. Soumise au vote, la proposition d'attribution est adoptée à l'unanimité des membres présents (22 pour)

3.9 Acceptation d'un don de livres

Au vu des explications apportées, le don de livres est accepté par les membres du conseil d'administration, à l'unanimité (22 pour).

3.10 Sortie d'inventaire de biens immobilisés

Le toilettage de l'inventaire du patrimoine du lycée doit faciliter le passage à l'outil financier Opale. Tous les biens proposés pour la sortie d'inventaire sont amortis.

Soumise au vote, la proposition de sortie d'inventaire de biens immobilisés est adoptée à l'unanimité des membres présents (22 pour).

4. Contrats, conventions et marchés

4.1 Autorisation de recrutement et de renouvellement des Contrats des Assistants d'Éducation

Ce point a été omis au cours de la réunion du conseil d'administration fin juin. Il s'agit de régulariser après coup.

Soumise au vote, l'autorisation est accordée à l'unanimité des membres présents (22 pour).

4.2 Passation de marchés en procédure adaptée

Il s'agit de permettre le bon fonctionnement du lycée au quotidien en donnant délégation au chef d'établissement pour qu'il puisse passer commande ou signer des contrats de la commande publique afin de satisfaire les besoins (sans devoir réunir à chaque fois le conseil d'administration). Pour les achats dont le montant dépasse le seuil des marchés publics dits formalisés (ex : appel d'offres) l'autorisation du conseil d'administration est requise.

Soumise au vote, l'autorisation est accordée à l'unanimité des membres présents (22 pour).

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
08/11/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

4.3 Autorisation pour passation de contrats et conventions

8 catégories de conventions sont concernées. Ces conventions sont le plus souvent des conventions d'adhésion pour lesquelles le lycée ne peut pas changer les termes. D'autres fois, l'objet même fait partie du fonctionnement habituel du lycée et ne pose pas questions (conventions d'accueil d'élèves, de groupes extérieurs)

Les membres du conseil d'administration peuvent consulter ces conventions au secrétariat du lycée
Soumise au vote, l'autorisation est accordée à l'unanimité des membres présents (22 pour).

4.4 Autorisation pour passation d'une convention de cession de matériel informatique obsolète

Les lycées Prévert et Duhamel ont déjà signé cette convention qui va permettre de valoriser nos matériels informatiques obsolètes.

Soumise au vote, l'autorisation est accordée à l'unanimité des membres présents (22 pour).

4.5 Autorisation pour passation d'une convention de mutualisation du service de lingerie

Cette convention a pour seul objet de dépanner le collège de l'Arc qui peine à trouver une solution de blanchisserie à des conditions et à un tarif abordable. La contrepartie financière sera en partie affectée à la maintenance des équipements de lingerie.

Soumise au vote, l'autorisation est accordée à l'unanimité des membres présents (22 pour).

5. Projet d'évaluation du lycée Charles NODIER 2022-2023

Le projet d'évaluation du lycée est présenté aux membres du Conseil d'Administration. Élaboré au premier trimestre de l'année scolaire 2021-2022, il a été réajusté en fin d'année scolaire. Ce projet d'évaluation est communiqué aux familles via ECLAT BFC.

6. Calendrier Annuel

Ce point de l'ordre du jour est reporté au prochain conseil d'administration.

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
08/11/2022

OBJET

**Réservé au
Directeur
Académique**

7. Évaluation de l'établissement

Une pré-présentation de l'évaluation de l'établissement est faite devant le conseil d'Administration.
Une première phase d'auto évaluation mobilisera très largement les enseignants, les autres personnels, les élèves, les responsables et les partenaires extérieurs.
Les membres du conseil d'administration seront sollicités.
Monsieur le Proviseur indique qu'une présentation de la démarche sera proposée en assemblée générale.
Il indique également sa volonté de créer un comité de pilotage pour mettre en place les différents groupes de travail.

8. Questions diverses :

Mme Mazzoleni demande si une action était prévue par le CVL concernant le Téléthon. Mme Jani-Vienot, CPE, répond que les membres du CVL n'ont pas mis en place de projet en lien avec cette action, mais que d'autres projets associatifs sont prévus.

La totalité des sujets dans l'ordre du jour étant abordée, M Parent clôture la séance à 21h02.

Président : M. PARENT, Proviseur

